



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 23\_0279

---

**A Marseille, le 8 mars 2023**

Direction Générale Adjointe Architecture et Valorisation des Equipements  
Pôle Maintenance et Expertise Technique (PMExT)

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet :** Missions de contrôle technique des bâtiments et ouvrages divers du patrimoine de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 2, posée le 7 mars 2023**

Bonjour, dans le BPU est demandé un prix pour les vérifications quinquennales des monte-charges. A notre connaissance ce n'est pas réglementaire ces vérifications? Merci de préciser. nota : CCTP art 27 vérif quinquennales ascenseurs uniquement.

**Réponse 2, transmise le 08 mars 2023**

Le contrôle technique d'un monte charge s'entend par l'application de la directive européenne machine 2006/42/CE.

**Question 3, posée le 7 mars 2023**

Bonjour, dans le RC §4.2.1 : il est demandé de remettre les document au format informatique transmis. Concernant le cadre d'analyse technique, pouvons vous vous transmettre un fichier en PDF non modifiable ?

**Réponse 3, transmise le 8 mars 2023**

*Concernant le cadre d'analyse technique, le (s) candidat (s) pourra (ont) transmettre un fichier au format .pdf non modifiable.*

**Question 4, posée le 7 mars 2023**

Bonjour, Le règlement de consultation (article 3) indique que le DCE contient la liste des équipements constituant le patrimoine de la Ville mais nous ne le trouvons pas. Merci de votre réponse

**Réponse 4, transmise le 8 mars 2023**

Erreur matérielle, listing non nécessaire au chiffrage et à la volumétrie du marché.

En pièce jointe, le règlement de consultation a été modifié (article 3 : suppression du document « la liste des équipements constituant le patrimoine de la Ville de Marseille)